

FOUQUIÈRES-LEZ-BÉTHUNE

ACTUALITES MUNICIPALES



**Bulletin d'Information
et de Liaison**



N°1

JUILLET 1977

C O N S E I L M U N I C I P A L

Maire M. EMERTON Guy
1er Adjoint M. PLAYOULT Jean Pierre
2ème Adjoint M. CAUDRON Jean
Adjoint supplémentaire M. BLONDIAUX Jean Louis
Conseillers MM BEEEL Michel
LESOT Jean
FANIEN Pierre
TAVERNE André
FAUQUEMBERGUE René
LECLERCQ René
PREUDHOMME Michel
CARPENTIER Bernard
Mme DEPLANQUE Eliane

C O M M I S S I O N S
Président : M. EMERTON G.

FINANCES

Mme DEPLANQUE Eliane
MM. BEEEL Michel
FANIEN Pierre
FAUQUEMBERGUE René
LESOT Jean
PLAYOULT J. Pierre

TRAVAUX

MM. BLONDIAUX J. Louis
CARPENTIER Bernard
CAUDRON Jean
LECLERCQ René
PREUDHOMME Michel
TAVERNE André

INFORMATION

MM. BEEEL Michel
CAUDRON Jean
FANIEN Pierre
LECLERCQ René
PLAYOULT J. Pierre

ANIMATION JEUNESSE & 3° AGE

MM. CARPENTIER Bernard
CAUDRON Jean
FANIEN Pierre
FAUQUEMBERGUE René
PREUDHOMME Michel
TAVERNE André

FETES

Mme DEPLANQUE Eliane
MM. CAUDRON Jean
LECLERCQ René
LESOT Jean
PLAYOULT J. Pierre

DELEGUES AU DISTRICT ET AUX DIVERS SYNDICATS

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
<u>DISTRICT</u>	MM. EMERTON Guy	MM. PLAYOULT J. Pierre
<u>SIPAL</u>	"	BLONDIAUX J. Louis
<u>LAWÉ</u>	"	BLONDIAUX J. Louis
<u>FOSSE D'AVESNES</u>	"	CAUDRON Jean
<u>HES DIGNEUL-FOUQUIERES</u> (eau)	EMERTON Guy FAUQUEMBERGUE René	CARPENTIER Bernard

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU B.A.S.
Président M. EMERTON Guy

Membres délégués par le Conseil

Mme DEPLANQUE Eliane
MM. BEEEL Michel
LECLERCQ René
PLATTEEL Roger

Membres délégués par le Préfet

MM. BREVIERE René
FANIEN Georges
FLAHUTEZ Jean
LOUVEST Fernand

DELEGUES A LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

- Politique : MM. BREVIERE - PANIEN - PLAYOULT - TAVERNE
- Prud'hommes : MM. CAUDRON - GUILBERT - MELHAYE
- Baux ruraux : MM. BLONDIAUX - REGNIER
- Chambre d'Agriculture : MM. BLONDIAUX - BREVIERE
- Chambre des Métiers : MM. DELERUE - DEPLANQUE

COMMISSION DES IMPOTS

Titulaires : MM. DELERUE - LECLERCQ - MERVEILLE - VARET - VINOT
FROMNTEL

Suppléants : MM. BLONDIAUX - COUPE - DEFRANCE - LHERBIER P. -
STORNE - LHERBIER L.

LE MOT DU MAIRE

Voici donc le premier bulletin municipal d'informations. Etait-il attendu ? Sera-t-il critiqué ? Vous êtes là, chers concitoyens, pour décider.

Nous avons voulu, dans ces quelques pages, vous apporter l'essentiel de nos décisions, de nos problèmes, de nos réussites mais aussi de nos échecs.

Depuis le 20 Mars, le conseil municipal s'est réuni sept fois, toujours au complet. Chacun de vos élus a en plus mis un point d'honneur à participer aux séances des différentes commissions. Pourquoi toutes ces réunions, direz-vous ? Etaient-ce de vains palabres, des discussions sans fin ? Il n'en fut rien. Nous avons à coeur de cerner dans l'immédiat les grands problèmes, et si les réalisations apparaissent pour l'instant peu nombreuses, elles deviendront effectives dans peu de temps.

La commune doit, malgré de grandes difficultés, malgré des moyens limités, mais grâce à l'esprit social et à la ténacité de son conseil municipal, parvenir à des réalisations importantes. Notre vœu le plus cher est de réussir pour que chacun trouve à Fouquières sa raison de vivre. La commune, c'est un peu la mairie, pensez-vous, et vous avez un peu raison car c'est là que votre conseil municipal prend ses décisions. Mais inversement, la mairie n'est pas seulement le siège d'une administration, un lieu de décision, non plus un bureau où l'on vote, elle est aussi le centre d'une vie sociale, la maison commune où l'on vient se renseigner, apporter ses doléances, raconter sa misère et ses détresses. C'est dans le contact intime avec leurs administrés que le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et bien souvent le secrétaire de mairie, remplissent le rôle social le plus profond et le plus humain. Aussi vous dirai-je de venir sans hésitation nous trouver dès qu'un problème se pose. Nous essaierons, dans un climat de franche cordialité, de vous aider ou de vous guider.

Je ne voudrais pas terminer sans saluer ici le tout jeune club du troisième âge qui vient de prendre un démarrage foudroyant. C'était un besoin, c'est une réalité. Je souhaite ardemment qu'il en soit de même pour toutes nos entreprises et en cette période d'été, je forme pour tous des vœux de vacances ensoleillées et reposantes.

VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Mise en viabilité de la rue Barbusse

Les services techniques de l'équipement ont présenté le projet de mise en viabilité de la rue Barbusse : voirie, construction de trottoirs, assainissement pluvial.

Afin d'en effectuer l'étude technique, le conseil municipal a délégué, en plus de la commission des travaux, Messieurs FANIEN et LESOT.

Après s'être rendue sur les lieux, la délégation a formulé les remarques suivantes :

- le nombre de bouches d'égout est excessif,
- la rivière sape la chaussée au niveau du pont de la rue Salengro : en conséquence, un renforcement spécial doit être prévu,
- la largeur de la route, en fin de parcours, n'est pas conforme à la topographie des lieux.

En fonction de ces observations, le projet initial a donc été modifié. Le conseil municipal l'a alors approuvé et autorisé le maire à contracter les emprunts nécessaires à sa réalisation.

La dépense est évaluée à 220.000 F et le financement se décompose comme suit :

- <u>Subventions</u>	C.S.I.C.	6.500 F
	F.S.I.R. 76	22.810 "
	F.E.C.L. 76	6.819 "
	F.E.C.L. 77	19.468 "
- <u>Emprunts</u>	C.E. Béthune	118.000 "
	C.D.C.	20.000 "
- <u>Autofinancement</u>	B.S. 1977 prélèvement sur recettes ordinaires	26.403 "
		<hr/> 220.000 F

Dès que le dossier technique et le plan de financement seront approuvés par l'autorité de tutelle, les travaux seront mis en adjudication et réalisés dans les délais les plus brefs.

Fossé Saint Martin

Sur une grande partie de son parcours, ce fossé est obstrué, ce qui occasionne une stagnation des eaux usées entre les premières habitations.

La commission des travaux a considéré ce problème qui apparaît très complexe.

Dans un premier temps, il sera demandé aux riverains de vouloir bien s'assurer que ce fossé n'a pas été, de leur fait, bouché dans la traversée de leur propriété.

Le fossé d'Avesnes

Depuis l'implantation du Prieuré Fleuri se pose le problème de la couverture du fossé d'Avesnes. Celui-ci traverse le lotissement et doit écouler en principe les eaux pluviales depuis les collines d'Artois. La réalité est tout autre et des eaux résiduaires provenant d'industries diverses rappellent le phénomène de pollution de notre civilisation.

Ce fossé doit être couvert. Nous avons espéré concrétiser ce projet cette année même et nous sommes intervenus auprès des services de l'équipement, des services de tutelle, et du syndicat intercommunal du fossé d'Avesnes.

Le projet de couverture n'a pas été retenu dans le programme de travaux subventionnés de 1977. Le syndicat ne peut, de ce fait, contracter l'emprunt complémentaire nécessaire pour le financement des travaux.

Lors de la réunion du syndicat intercommunal du fossé d'Avesnes, le 20 Juin, les représentants de la commune ont obtenu que le projet soit inscrit en pré-programmation 1978.

Cette pré-programmation permettra peut être au syndicat d'obtenir les subventions nécessaires. Dans ce cas, les travaux pourraient être envisagés pour le dernier trimestre de 1978.

La réalité paraîtra dure aux habitants du Prieuré Fleuri qui vont voir cette année même se réaliser les travaux sur Vaudricourt, mais elle est dure également pour nous qui aurions tant aimé les satisfaire rapidement.

Il est nécessaire que nous nous armions tous de patience, car 1978, même le dernier trimestre, n'est tout de même pas si loin !

Rétrocession de la voirie du Prieuré Fleuri

Une délégation, composée de Messieurs Emerton, Caudron, Fanien, Lesot, Playoult, Taverne, s'est rendue de 25 mai au Prieuré Fleuri, en vue de la réception de la voirie. Etaient également présents, les représentants de l'équipement, du crédit immobilier et du syndic du Prieuré.

L'état de l'ensemble routier et piétonnier étant satisfaisant, le maire, à la réunion du conseil du 27 Mai, expose les observations favorables de la délégation et demande à l'assemblée communale de bien vouloir se prononcer.

Après discussion, un avis favorable est donné : la commune prend en charge les routes, trottoirs, passage piétonnier et l'espace vert situé à l'entrée du lotissement quand ce dernier sera remis en état.

B A T I M E N T S C O M M U N A U X

Plafond de la sacristie

Les travaux de démolition ont été effectués par le personnel communal et la pose du nouveau plafond a été confiée à Monsieur Calesse, artisan à Béthune.

Toiture de l'église

Suite aux dégâts provoqués par les intempéries, Monsieur GALLE, artisan à Annezin, a été chargé de remplacer les ardoises manquantes.

Logement de fonction

Après la visite de la commission des travaux dans le logement de l'instituteur, plusieurs devis ont été demandés. La date limite de soumission a été fixée au 8 Juin.

Seul le devis de Monsieur Delerue, artisan à Fouquières, est parvenu pour cette date (réfection cuisine et couloir, murs, plafond et carrelage).

Le conseil municipal a donc décidé de lui confier le travail.

C I M E T I E R E

Etant donné le degré d'occupation du cimetière et afin de surseoir à la création d'un nouveau, il a été décidé :

- de se conformer strictement aux dispositions de l'article R. 36I 10 du code des communes qui stipule :

- " La sépulture dans le cimetière d'une commune est due :
- 1°) aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
 - 2°) aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
 - 3°) aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille."

Toute inhumation demandée, n'entrant pas dans le cadre de ces dispositions, sera refusée.

- de procéder, conformément aux articles R 36I 22 à R 36I 3I, à la rétrocession des concessions.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Ce document d'urbanisme qui doit fixer la densité de la construction, les zones naturelles et urbaines, est actuellement à l'étude.

La position du conseil municipal est, sur ce projet, en désaccord avec celle des services de l'équipement et de l'urbanisme.

Ce désaccord porte principalement sur la perspective d'une nouvelle voie qui, partant de la sortie de l'autoroute, rejoindrait la RN 43 en coupant la rue Fernand Fanien. Nous ne pouvons accepter que le village se trouve ainsi séparé en deux parties dont l'une serait irrémédiablement détachée. Lors de la dernière réunion sur le P.O.S., nous avons appris que la commission régionale de l'environnement avait émis un avis défavorable à ce projet sur Béthune et Annezin, afin de protéger le site de la vallée.

Avant que le P.O.S. de Fouquières ne soit soumis aux services intéressés, nous intervenons auprès de la commission régionale afin d'obtenir son appui.

Mais le désaccord porte aussi sur la classification des terrains. Fouquières a subi ces dernières années deux pressions totalement distinctes : d'une part, une augmentation de population (561 habitants en 1968, 1046 en 1975), d'autre part, une importante réduction de territoire en raison de l'infrastructure routière.

Nous ne tenons pas à ce que la commune devienne un vaste ensemble bâti, mais nous penchons pour une augmentation raisonnable des constructions et nous essayons parallèlement d'obtenir l'implantation de commerces ou d'entreprises artisanales.

Nous sommes décidés à défendre ces positions lors des prochaines séances sur le P.O.S.

E N V I R O N N E M E N T

Devant la dégradation sans cesse croissante de l'avenue du château, de ses bas côtés et du petit bois, rares espaces verts subsistant sur la commune, le conseil municipal, soucieux de l'environnement naturel, a proposé au propriétaire riverain de faire effectuer par les services municipaux le nettoyage et l'évacuation des détritux.

En contre partie, bancs et poubelles auraient été installés, transformant ainsi cet endroit en un lieu de promenade et de repos, la surveillance de la propreté étant assurée par la commune.

Craignant que son autorisation n'aggrave encore les dégats causés aux cultures environnantes, le propriétaire n'a pas jugé bon de donner une réponse favorable à ce projet.

E C L A I R A G E P U B L I C

Réseau communal

Les travaux de modernisation et de renforcement de l'éclairage public communal ont été réalisés par la Société François de Beuvry.

Pour la rue du 8 mai, une solution permettant d'en réduire le coût a été adoptée : afin d'éviter l'implantation d'un poteau, une console plus longue et bien orientée a été posée sur le transformateur.

Entrée de l'autoroute

Le conseil municipal regrette que la société Sanef ait négligé d'éclairer cette entrée et considère que cet éclairage n'incombe pas à la commune.

Une lettre a été adressée à cette société en lui demandant ses intentions.

En cas de silence ou de refus, le conseil municipal est prêt à intervenir auprès des instances supérieures.

Monsieur le sous préfet a déjà été entretenu de cet état de fait.

S E C U R I T E R O U T I E R E

Conscients du danger présenté pour tous les usagers par le carrefour du Gros Moulin qui reçoit la RN 41, la sortie de l'autoroute A 26, et le passage de part et d'autre de la nationale des habitants de Fouquières (Prieuré et village), nous avons effectué plusieurs interventions :

- L'équipement a été contacté en ce qui concerne plus particulièrement la sortie de l'autoroute. Faut-il mettre un stop ou un feu rouge ? La question est posée.
- Monsieur le sous préfet, qui connaît très bien nos difficultés, a été entretenu de ce sujet et nous a donné son appui.
- Le prolongement de la rue Fanien se trouvant sur le territoire de la commune de Béthune, il a été demandé au maire de cette ville s'il lui était possible d'envisager une solution. A cet effet, le maire de Béthune a contacté les services de police.

LOTISSEMENT " LE P R E M A N O I R "

Ce lotissement, situé dans la prairie face à la rue Bouxin, se composera de trois habitations.

La prise en charge des équipements publics (renforcement de l'éclairage, évacuation des eaux pluviales rue Bouxin, aménagement des trottoirs rues Bouxin et Miont) est demandée à la commune.

En vertu de la délibération instituant la taxe locale d'équipement et des prescriptions portées sur le dossier descriptif du lotissement, nous avons décidé de donner une réponse favorable à cette demande.

Quant à l'incorporation des terrains dans le domaine public, il est demandé que ces derniers soient remis après suppression par le constructeur de la haie qui les borde.

M A T E R I E L D E B U R E A U

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'acquérir un duplicateur moyennant la dépense de 2.300 F.

Cette machine a déjà servi pour divers imprimés, convocations ... et le présent bulletin.

Les sociétés locales pourront en bénéficier gratuitement, pourvu qu'elles remettent leurs stencils tapés et du papier au secrétaire de mairie.

F I N A N C E S

Compte administratif 76

- <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	383.881,97 F
Recettes	437.077,11 F
soit un excédent de 53.195,14 F	
- <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	36.567,14 F
Recettes	60.217,10 F
soit un excédent de 23.649,96 F	

Les restes à réaliser s'élèvent à 182.071,58 F pour les dépenses et à 134.810,00 F pour les recettes.

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 89.242,78 F pour la section de fonctionnement et à 250.207,63 F pour la section d'investissement.

A N I M A T I O N T R O I S I E M E A G E

Une quarantaine de personnes du troisième âge ont répondu le dimanche 26 Juin à l'invitation lancée par la commission d'animation.

Celle-ci leur a fait diverses propositions en vue de la formation d'un club.

Avec l'accord de Monsieur l'Abbé Wybo, locataire, la salle de l'ancien presbytère est mise à leur disposition pour les prochaines rencontres. En outre, la commission leur a soumis un projet de sortie.

Cette première réunion, qui en laisse augurer de nombreuses autres, s'est terminée dans la gaieté autour du pot de l'amitié, et l'on aurait pu attribuer à chacun cette pensée de Mark Twain : " le plus terrible quand on vieillit, c'est qu'on reste jeune."

F E S T I V I T E S

Programme du 14 Juillet

- | | |
|---------|---|
| 9 h 30 | Jeux pour les enfants |
| 11 h | Remise de titres de reconnaissance de la nation à la mairie |
| 11 h 30 | Dépôt de gerbe au monument aux morts |
| 11 h 45 | Lâcher de pigeons |
| 12 h | Remise de la médaille départementale et communale à Monsieur André Taverne, conseiller municipal, par Monsieur Paul Vinot, Maire honoraire. |

Ces cérémonies seront suivies d'un vin d'honneur à la mairie.

Ducasse

- | | | |
|-----------------------------|---------|--|
| <u>Samedi 3 Septembre</u> | 11 h 30 | Distribution de tickets pour les manèges |
| | 13 h 30 | Rallye
Jeux pour les petits |
| | 20 h 30 | Retraite aux flambeaux au Prieuré Fleuri |
| | 21 h | Retraite " " au village |
| | 21 h | Bal avec les Burns |
| <u>Dimanche 4 Septembre</u> | 9 h 30 | Concours de boules organisé par l'association de Tournesol |
| | 12 h 30 | Bal apéritif au profit du Bureau d'aide sociale avec Los Finkers |
| | 17 h | Concert par l'Harmonie l'Union Lyrique de Gosnay |
| | 21 h | Bal au profit du Bureau d'aide sociale avec Los Finkers |

..../...

Lundi 5 Septembre 10 h 30 Jeux divers pour les enfants
 15 h Match de football des jeunes
 (Fouquières / Paturelles)
 17 h Tiercé à cochons
 17 h 30 Concours de manille organisé par le
 café Gillon
 19 h Spectacle de variétés

Les dimanche et lundi, un concours de tir est organisé par l'amicale laïque.

Pendant les trois jours, l'UNCAFN vous propose un concours de ballonnets et " La Belle Epoque " une soupe à l'oignon et des moules-frites.

COMMENT OBTENIR :

IL FAUT

- Une carte nationale d'identité
 deux photos récentes
 un timbre fiscal à 15 F
 le livret de famille
 l'ancienne carte -- date et lieu de naissance des parents
 une autorisation parentale pour les mineurs
- Un passeport
 deux photos
 un timbre fiscal à 100 F
 le livret de famille
 la carte d'identité
- Une fiche d'état civil
 le livret de famille
- Un extrait de naissance
 Vous devez vous adresser à votre commune de naissance.
- Un permis de chasser
 deux photos et une fiche EC
 le certificat vert attestant le succès à l'examen
 un chèque bancaire ou CCP de 50 F à l'ordre du régisseur
 des recettes de la sous préfecture
 une déclaration à remplir en mairie
- Le visa du permis de chasser
 le permis de chasser -- l'attestation d'assurance
 le récépissé de la fédération de chasse constatant le
 versement de la cotisation
 une autorisation parentale pour les mineurs
 une déclaration à remplir en mairie

Le montant des timbres apposés par la perception est le suivant : - permis départemental : 73 F (pour le second département : 43 F)

- permis national : 255 F

- Une bourse départementale
 un dossier fourni par la mairie dans la deuxième quinzaine de septembre.

PERMANENCE DU DEPUTE ET DU CONSEILLER GENERAL

- le deuxième mercredi du mois à 16 h 30.